

LA SENTENCE DE CELUI QUI INSULTE ALLAH (ﷻ)

Ceuvre écrite par

LE NOBLE SHEIKH :

‘ABDULAZIZ AT-TARIFI

Traduit par

SOFIAN ABU ‘ABDILLAH

Publié par

LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

1^{ère} édition, 2013/1434

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. La mention de la source n'est pas une condition. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)11-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11-4970126

Email : fr@islamhouse.com

Site internet en français :

www.islamhouse.com

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !



INTRODUCTION

Louange à Allah, de la manière qui sied à Sa puissance.

Je Lui témoigne de ma reconnaissance conformément à Son ordre en toute obéissance. Et je déclare que les créatures sont incapables de Le vénérer comme Il le mérite, car ils ne L'englobent pas de leur science.

Ses bienfaits sont innombrables et Sa gratitude est difficilement acquittable. A Lui appartient la vie d'ici-bas et de l'au-delà, vers Lui est le retour, il n'y a de divinité digne d'adoration si ce n'est Lui Seul sans le moindre associé.

Puis je prie et salue le prophète illettré Muḥammad Ibn ʿAbdillah.

Parmi les plus grandes des obligations, si l'on se réfère à la fois à la raison et aux textes sacrés, figure la connaissance de la valeur du Créateur (ﷻ), Celui dont les êtres attestent de l'unicité. Aussi, toute créature détient en lui-même des signes évidents de la grandeur de son Créateur ainsi que de la sublimité et l'originalité de Sa création. Et si chacun retournait à lui-même pour s'observer de manière introspective, il connaîtrait alors la grandeur de son Créateur (ﷻ) :

﴿وَفِي أَنْفُسِكُمْ أَفَلَا تُبْصِرُونَ﴾

« Ainsi qu'en vous-mêmes, n'observez-vous donc pas¹. »

Noé (ﷺ) a dit :

﴿مَا لَكُمْ لَا تَرْجُونَ لِلَّهِ وَقَارًا ۖ وَقَدْ خَلَقَكُمْ أَطْوَارًا﴾

« Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit, alors qu'Il vous a créés par phases successives ?² »

Ibn ^cAbbâs (رضي الله عنه) et Mujâhid ont dit au sujet de cette parole qu'elle signifiait : « Qu'avez-vous à ne pas

¹ Sourate 51, v. 21.

² S. 71, v. 13-14.

espérer de grandeur de la part d'Allah¹. » Ibn^cAbbâs (ؓ) a dit à une autre occasion qu'elle signifiait : « Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah de la manière qu'Il mérite². » Dans ce verset, Noé (ؑ) les a invités à méditer sur eux-mêmes et les phases successives de leur vie afin qu'ils comprennent le droit d'Allah sur eux. De fait, l'introspection et la méditation sur les phases successives de la création sont suffisantes pour vénérer Allah et connaître Son droit. Qu'en est-il donc si l'on médite sur l'ensemble des créatures d'Allah, célestes et terrestres ?!

En fait, les gens ignorent la grandeur d'Allah car ils observent Ses signes sans la moindre clairvoyance, et les survolent de manière furtive, pour le seul plaisir [des yeux], sans en tirer de leçon, sans réfléchir, méditer ou encore chercher à comprendre.

﴿وَكَايْنٍ مِّنْ ءَايَةٍ فِي السَّمٰوٰتِ وَٱلْأَرْضِ يَمُرُّونَ عَلَيْهَا وَهُمْ عَنْهَا مُعْرِضُونَ﴾

¹ Cf. « *Ad-Darr Al-Manthûr* ».

² Cf. « *Jâmi^c Al-Bayân* » d'Aṭ-Tabarî et « *Ma^câlîm At-Tanzîl* » d'Al-Baghawî.

**« Et dans les cieux et sur la terre, que de signes
auprès desquels les gens passent en s'en
détournant !¹ »**

Mais les signes et les miracles ne sont d'aucune utilité pour des raisons qui se détournent ou des cœurs insouciantes. Et seuls ceux qui L'ont vu ou ont vu Ses signes et compris Ses attributs Le vénèrent et L'estiment à Sa juste valeur.

C'est ainsi que la valeur d'Allah se retrouve amoindrie dans les cœurs insouciantes et fuyants et c'est pourquoi on Lui désobéit et on mécroit en Lui, et parfois on L'insulte et on Le prend en moquerie – gloire à Lui !

La désobéissance au Grandiose (Allah) est proportionnelle à l'ignorance de Sa grandeur. De même, on mécroit en Lui et on refuse de reconnaître son droit proportionnellement à la place amoindrie qu'Il occupe dans le cœur. A l'inverse, l'obéissance à la créature, faible de nature, est fonction de l'ignorance que l'on a de sa faiblesse de même que la vénération – et même l'adoration – qui lui sont vouées sont dues à la place trop élevée qu'elle occupe dans les cœurs des gens.

¹ S. 12, v. 105

C'est pour cette raison que les polythéistes se sont mis à adorer les statues et ont renié Celui qui fera revivre les squelettes. Allah a décrit cette déficience par Sa parole :

﴿يَتَأْتِيهَا النَّاسُ ضُرْبَ مَثَلٍ فَاَسْتَمِعُوا لَهُۥٓ اِنَّ الَّذِيْنَ تَدْعُوْنَ مِنْ دُوْنِ اللّٰهِ لَنْ يَخْلُقُوْا ذُبَابًا وَّلَوْ اٰجْتَمَعُوْا لَهُۥٓ وَاِنْ يَسْلُبْهُمُ الذُّبَابُ شَيْئًا لَا يَسْتَنْقِذُوْهُ مِنْهُ ضَعُفَ الطَّالِبُ وَالْمَطْلُوْبُ ﴿٧٣﴾ مَا قَدَرُوْا اللّٰهَ حَقَّ قَدْرِهٖۚ اِنَّ اللّٰهَ لَقَوِيٌّ عَزِيْزٌ﴾

« Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : « Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le sollicitateur et le sollicité sont [également] faibles ! » Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur ; Allah est assurément Fort et Puissant¹. »

Parmi les actes qui montrent qu'on vénère Allah, on retrouve le fait de connaître Ses attributs et Ses noms, méditer Ses signes, méditer les bienfaits et délices qu'Il octroie, jeter un regard clairvoyant et

¹ S. 22, v. 73-74.

avisé sur ce qui est arrivé aux communautés disparues et à la fin qui est accordée au croyant qui se soumet et au mécréant lorsqu'il crie au mensonge.

D'autre part, on retrouve le fait de connaître Sa législation, ce qu'Il a ordonné et interdit, la prendre en grande considération en s'y conformant et en l'appliquant. Voici ce qui insuffle la foi dans le cœur. En effet, la foi est faite de chaleur et de flamme ; et cette chaleur se refroidira de même que cette flamme s'éteindra si on refuse de se plier aux ordres de Celui en qui on croit et si on refuse de s'arrêter à Ses interdits. Allah a dit au sujet de l'importance de la bête que l'on apporte et sacrifie lors du pèlerinage :

﴿ ذَٰلِكَ وَمَنْ يُعْظَمْ شَعْتِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ ﴾

« Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, cela fait partie de la piété des cœurs¹. »

En résumé, vénérer et exalter les ordres ou les interdictions revient à vénérer Celui qui ordonne ou interdit. Ceci est la raison pour laquelle il ne peut apparaître de blasphème au sujet d'Allah, ni de déni, mécréance ou insulte sans que cela soit précédé de

¹ S. 22, v. 32.

dédain et de prise en dérision des ordres et des interdits d'Allah.

Or, à notre époque, il est devenu de plus en plus fréquent que l'on insulte Allah (ﷻ). Ceci se retrouve chez les gens de la masse, complètement détournés et ignorants de la puissance d'Allah, et avant cela totalement déviants des ordres et interdits d'Allah. Ceci est particulièrement vrai dans certaines régions du Shâm (l'Assyrie), en Irak et dans certaines contrées d'Afrique.

Ceux-ci décrivent et attribuent à Allah (ﷻ) des choses qu'il est trop difficile pour un croyant de prononcer et même d'entendre. Il se peut que ceux qui profèrent ce genre de propos se considèrent comme des musulmans pour la raison qu'ils prononcent la double attestation de foi. Et il se peut même que ce genre de parole odieuse provienne d'une personne qui prie régulièrement ! Satan a insufflé cela sur leurs langues en leur faisant miroiter qu'elles étaient de simples paroles dont le sens n'est pas voulu et que leur intention était en aucun cas de léser le Créateur ! Il a réussi à les convaincre que ces paroles faisaient partie des paroles en l'air auxquelles on ne doit guère prêter attention ! Ils se sont ainsi laissé aller...

Or ce genre de phénomène nécessite un éclaircissement – bien que son danger et le mal qu’il engendre soit d’une grande évidence pour les personnes douées de raison saine, chez les adeptes de toutes les religions célestes – afin de couper à toute tentative de tromperie ou stratagème de Satan, et dans le but de vénérer Allah (ﷻ) et prouver qu’Il est innocent de tout défaut, sous quelle forme exprimable ou concevable qu’elle soit.

Je dis donc de manière résumée...



LA SIGNIFICATION DE L'INSULTE

L'insulte désigne tout propos ou acte qui vise à dénigrer Allah (ﷻ) ou amoindrir Sa valeur. Elle est un acte de mécréance, sans aucune divergence entre les musulmans, que ce soit de manière franchement dérisoire, ou par amusement, plaisanterie et parole en l'air, ou par insouciance et ignorance. Il n'existe aucune différence entre les intentions des gens dans cela car on ne prend en compte que les actes visibles.



LA DÉFINITION DE L'INSULTE

Tout ce qui est caractérisé dans les habitudes des gens par les termes d'insulte, de moquerie, ou de dénigrement en est de même dans la religion. On prend dans ce cas pour référence les habitudes communément admises chez les gens. Elle peut avoir comme forme : maudire, rabaisser, prononcer une parole vulgaire, faire un geste grossier de sa main. Ainsi, les expressions utilisées par les membres d'une communauté spécifique et désignées chez eux comme moqueries ou insultes seront alors considérées [en religion] comme insultes, même si

elles ne sont pas considérées en tant que telles dans d'autres cultures.



LE STATUT RELIGIEUX DE CELUI QUI INSULTE ALLAH (ﷻ).

Aucun membre de la communauté musulmane ne diverge sur le fait qu'insulter Allah est un acte de mécréance qui mérite la peine de mort pour son auteur. La seule question sur laquelle ils divergent concerne le fait d'accepter son repentir et de savoir si son repentir peut le préserver de la sentence suprême. Il existe deux avis connus chez les savants.

En outre, l'insulte et la moquerie sont parmi les plus grandes offenses. Or Allah a dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يُؤْذُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَأَعَدَّ لَهُمْ عَذَابًا مُهِينًا ٥٧﴾ وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدْ احْتَمَلُوا بُهْتَنًا وَإِثْمًا مُبِينًا ﴿

« Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas comme dans l'au-delà et

leur prépare un châtiment avilissant. Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident¹. »

Aussi, offenser Allah (ﷻ) ne veut pas dire qu'on puisse Lui causer quelque tort puisque l'offense est de deux catégories : celle qui cause du tort et celle qui ne cause aucun tort. Or rien ne peut causer le moindre tort à Allah (ﷻ) !

Dans un hadith Qudsî, Allah (ﷻ) a dit : « Ô Mes esclaves, vous ne pourrez jamais parvenir au point de Me causer du tort². »

[Dans le verset,] Allah a maudit ici-bas et dans l'au-delà quiconque L'offense. La malédiction se définit comme l'expulsion totale de la miséricorde d'Allah. Aussi, le verset décrit une malédiction et une expulsion des deux miséricordes : celle sur terre et celle de l'au-delà. Or, personne d'autre qu'un mécréant ne peut être exclu à la fois des deux types de miséricorde ! Et cela est d'autant plus appuyé par le fait qu'Allah a évoqué dans le verset suivant ceux qui offensent les croyants et croyantes sans

¹ S.32, v. 57-58.

² Rapporté par Muslim.

mentionner de malédiction dans les deux demeures à leur encontre. En effet, on ne peut pas rendre les gens mécréants sans preuve en se basant sur le simple qu'ils aient offensé une personne en l'insultant, la maudissant ou en l'accusant – malgré le fait que cela soit une calomnie et une transgression évidente.

De plus, Allah (ﷻ) a évoqué à la fin du verset qu'Il a préparé « **un châtiment avilissant** » à quiconque L'offense. Or, Allah n'a fait mention dans le Coran d'un châtiment avilissant que pour ceux qui mécroient en Lui (ﷻ).

Insulter Allah (ﷻ) est une forme de mécréance qui surpasse toute autre forme. Cela est pire que d'adorer les statues, car les adorateurs des statues ne font cela que par vénération d'Allah. Et ils n'ont pas rabaissé la valeur d'Allah jusqu'à la rendre similaire à celle des statues mais, au contraire, ils ont élevé la valeur des statues jusqu'à la considérer comme celle d'Allah, c'est pourquoi ils diront après être entrés au feu :

﴿ تَاللّٰهِ اِنْ كُنَّا لَفِي ضَلٰلٍ مُّبِيْنٍ ۝٤٧ اِذْ نُسُوِّكُمۡ بِرَبِّ الْعٰلَمِيْنَ ﴾

« « Par Allah ! Nous étions certes dans un égarement évident, quand nous faisons de vous les égaux du Seigneur de l'univers¹. »

Ceux-ci ont vénéré les pierres au point de leur accorder la même valeur qu'Allah mais ils n'ont pas rabaissé Allah au point de Lui accorder la valeur des pierres. Ainsi, selon eux, leur vénération des pierres constituait une forme de vénération d'Allah !

En revanche, celui qui insulte Allah a, par son insulte, amoindri Sa valeur (ﷻ) au point de la considérer plus faible que celle des pierres alors que les polythéistes, eux, n'insultent pas leurs divinités ne serait-ce que par plaisanterie, car ils les vénèrent. C'est pour cela qu'ils insultent quiconque les insultent !

On retrouve cela dans la parole qu'Allah a révélée à Son prophète (ﷺ) :

﴿وَلَا تَسُبُّوا الَّذِينَ يَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ فَيَسُبُّوا اللَّهَ عَدْوًا بِغَيْرِ
عِلْمٍ﴾

¹ S.26, v. 97-98.

« N’injuriez pas ceux qu’ils invoquent, en dehors d’Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance¹. »

En dépit du fait que les polythéistes soient des mécréants, Allah a interdit à Son prophète (ﷺ) d’insulter leurs statues afin qu’ils ne commettent pas, par entêtement, de mécréance supplémentaire en insultant le Dieu de Muḥammad (ﷺ).

Certaines formules insultantes envers Allah (ﷻ) sont encore plus ancrées dans la mécréance que le fait de nier l’existence de Dieu. En effet, l’athée nie l’existence de Dieu mais c’est comme s’il disait implicitement que s’il croyait en Lui, il L’aurait vénéré. Quant à ceux qui prétendent croire en Allah, ils affirment l’existence d’un Dieu et l’insultent au même moment, or cela est encore plus grave dans l’insoumission et la provocation.

Eriger des statues dans une contrée donnée, tourner autour d’elles [par adoration], se prosterner pour elles et rechercher en elles la bénédiction est moins grave auprès d’Allah que le fait que se multiplient les insultes envers Allah au sein de cette même contrée, dans ses places publiques, ses rues,

¹ S. 6, v. 108.

ses marchés et ses lieux de rencontre. Le fait que se répande l'insulte d'Allah (ﷻ) est encore plus grave que de Lui associer des idoles, bien que les deux actes soient tous deux des actes de mécréance. En effet, le polythéiste idolâtre vénère Allah tandis que celui qui insulte Le dédaigne. Qu'Allah soit purifié de tout cela !

Le fait que les gens insultent Allah de manière récurrente dans une région est bien plus grave que de s'autoriser la fornication et la rendre légale. Et cela est bien plus grave que de rendre légale la perversion du peuple de Lût (NdT : l'homosexualité). La raison pour cela est que le fait de rendre légal les actes de perversion constitue un acte de mécréance dont la cause se retrouve dans le déni de la législation d'Allah et l'insolence à l'égard de Son ordre.

Quant à celui qui insulte Allah, ceci est un acte de mécréance dont la cause se retrouve dans le déni du Législateur Lui-Même, ce qui induit inévitablement une mécréance et un dédain envers l'ensemble de Ses lois. Or ceci est bien plus grave, bien que ces actes constituent tous deux une forme de mécréance. Et puisque la foi a ses degrés, la mécréance dispose également de ses degrés.

Par ailleurs, lorsqu'Allah a évoqué la mécréance des chrétiens et la façon dont ils ont insulté Allah en Lui attribuant un enfant, Il a décrit leur crime comme étant plus grave que le polythéisme des idolâtres et des adorateurs des étoiles. Il (ﷺ) a dit à ce sujet :

﴿ وَقَالُوا اتَّخَذَ الرَّحْمَنُ وَلَدًا ۚ لَقَدْ جِئْتُمْ شَيْئًا إِدًّا ۚ تَكَادُ السَّمَوَاتُ يَتَفَطَّرْنَ مِنْهُ وَتَنْشَقُّ الْأَرْضُ وَتَخِرُّ الْجِبَالُ هَدًّا ۚ أَنْ دَعَوْا لِلرَّحْمَنِ وَلَدًا ۚ وَمَا يَنْبَغِي لِلرَّحْمَنِ أَنْ يَتَّخِذَ وَلَدًا ۚ إِنْ كُلُّ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ إِلَّا آتَايَ الرَّحْمَنِ عَبْدًا ۚ لَقَدْ أَحْصَاهُمْ وَعَدَّهُمْ عَدًّا ۚ وَكُلُّهُمْ عِندَهُ يَوْمَ الْقِيَمَةِ فَرْدًا ۚ ﴾

« Et ils ont dit : « Le Tout Miséricordieux S'est attribué un enfant ! » Vous avancez certes là une chose abominable ! Peu s'en faut que les cieux ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout Miséricordieux, alors qu'il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d'avoir un enfant ! Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, [sans exception], en serviteurs. Il les a certes dénombrés et bien

comptés. Et au Jour de la Résurrection, chacun d'eux se rendra seul auprès de Lui¹. »

Et pour cause, attribuer un enfant à Allah est un acte visant à rabaisser Sa valeur et une insulte à Son égard (ﷺ), ce qui est bien plus grave que s'ils avaient adoré Allah en Lui associant autrui dans le même temps en surestimé la valeur de la créature et en la vénérant comme on doit vénérer Allah.

Autrement dit, attribuer un enfant est une sous-estimation du Créateur qui vise à Le comparer à la créature, tandis que l'adoration des statues est une surestimation des créatures au point de les comparer au Créateur, or ceci est bien plus grave de mécréance.

Insulter est contraire [et annule] la foi, tant dans sa forme visible que cachée.

- Ceci annule la parole du cœur qui consiste à croire en l'existence d'Allah, à attester de Sa véracité et affirmer Son droit exclusif à l'adoration.

- Par ailleurs, ceci annule l'action du cœur qui consiste à aimer Allah, Le vénérer et Le sanctifier. Ainsi, il est inacceptable de prétendre vénérer Allah

¹ S. 19, v. 88-95.

si on L'insulte dans le même temps. A titre d'exemple, quiconque prétend respecter ses parents alors qu'il les insulte et les prend en dérision n'est pas honnête dans ce qu'il prétend.

- Ceci annule également la forme visible de la foi qui se manifeste par la parole et l'action.



L'UNANIMITÉ DES SAVANTS QUANT AU FAIT QUE TOUTE PERSONNE QUI INSULTE ALLAH EST MÉCRÉANTE

Les savants de toutes les écoles juridiques – parmi ceux qui admettent que la foi se matérialise par la parole et l'acte – se sont accordés unanimement sur le fait qu'insulter Allah est un acte de mécréance, et qu'on ne doit en aucun cas considérer les excuses ou justifications de celui qui insulte Allah. Et ceci est valable pour toute insulte ou dénigrement commis de manière explicite.

Harb rapporte dans son ouvrage « *Masâ'il* », d'après Mujâhid, qui lui-même rapporte que 'Umar

(ﷺ) a dit : « Quiconque insulte Allah ou insulte l'un des prophètes, exécutez-le¹ ! »

Layth rapporte d'après Mujâhid qu'Ibn ʿAbbâs (رضي الله عنه) a dit : « Tout musulman qui insulte Allah ou bien l'un des prophètes a assurément traité le messenger d'Allah de menteur, et ceci est un acte d'apostasie. On exige de lui qu'il se repente, et s'il ne le fait pas, on l'exécute. Et toute personne qui se trouve sous un pacte [de non-agression] et qui se rebelle en insultant Allah ou bien l'un des prophètes, en faisant cela ouvertement aura certes rompu le pacte. Ainsi, exécutez-le !² »

L'imam Aḥmad a été interrogé au sujet de celui qui insulte Allah. Il a répondu : « Voici un apostat ! On lui coupe le cou. » - comme l'a rapporté de lui son fils ʿAbdullah.

Et plus d'un savant a relaté un avis unanime quant au statut mécréant de l'auteur d'un tel acte et le fait qu'il mérite la peine de mort. Parmi eux :

- Ibn Râhawayh (رحمته الله) a dit : « Les musulmans se sont tous accordés sur le fait que quiconque insulte Allah, insulte Son messenger, refuse une chose révélée par Allah

¹ Cf. « Aṣ-Ṣârim Al-Maslûl ».

² Cf. « Aṣ-Ṣârim Al-Maslûl ».

(ﷺ), ou assassine l'un des prophètes d'Allah devient mécréant par cet acte, même s'il accepte ce qu'Allah a révélé¹. »

- Al-Qâdhî ^{ra}Iyâdh (ﷺ) a dit : « Il n'y a aucune divergence sur le fait que toute personne qui insulte Allah est mécréant et que son sang est licite². »

- Par ailleurs, Ibn Hazm et d'autres ont relaté le caractère unanime de ce jugement. Beaucoup de savants de référence ont clairement cité le terme de mécréance, tels que Ibn Abî Zayd Al-Qayrawânî, Ibn Qudâmah et d'autres³...

Il en est de même pour l'ensemble des savants, qui statuent explicitement du jugement de mécréance pour quiconque insulte Allah. Et ils n'acceptent aucune excuse de sa part car toute personne douée d'un minimum de connaissance sait faire la différence entre une insulte et une parole quelconque, et distingue bien l'éloge du

¹ Cf. « *At-Tamhîd* » et « *Al-Istidhkâr* » d'Ibn ^{ra}Abdil-Barr.

² Cf. « *Ash-Shifâ* » d'Al-Qâdhî ^{ra}Iyâdh.

³ Cf. « *Al-Muḥallâ* » d'Ibn Hazm, « *Al-Mughnî* », d'Ibn Qudâmah, « *As-Sârim Al-Maslûl* », d'Ibn Taymiyah, « *Al-Furûc* », d'Ibn Muflîh, « *Al-Insâf* », d'Al-Mardâwî et « *At-Tâj wa Al-Iklîl* » d'Al-Mawwâq.

dénigrement. C'est juste que certains se laissent aller à franchir la limite !

Aussi, Ibn Abî Zayd Al-Qayrawânî Al-Mâlikî a été interrogé au sujet d'un homme qui a maudit un autre homme et Allah dans le même temps. Cet homme a voulu se justifier en prétextant qu'il avait seulement voulu maudire Satan mais que sa langue avait dérapé. Ibn Abî Zayd Al-Qayrawânî répondit : *« Il doit être exécuté en se basant sur sa mécréance apparente, et on n'accepte pas son excuse, qu'il ait fait cela par plaisanterie ou en toute conviction¹. »*

Et si les savants devaient à chaque fois renvoyer les actes de désobéissance visibles et explicites à des suppositions d'intentions contraires aux actes, on aurait alors dû annuler les noms de toute chose en religion, on aurait alors aboli toutes les règles, les peines et les sentences et on aurait bafoué tout droit et tout honneur. Ainsi, on n'aurait plus la possibilité de distinguer le musulman du mécréant, ni le croyant de l'hypocrite. Dès lors, la vie et la religion ne seraient devenues qu'une simple plaisanterie à la merci des langues des faibles d'esprit, tributaire des individus aux cœurs malades.

¹ « *Ash-Shifâ'* » d'Al-Qâdhî ʿIyâdh.



L'INSULTE EST MÉCRÉANCE, MÊME SI SON AUTEUR N'A PAS L'INTENTION D'ÊTRE MÉCRÉANT

Insulter Allah est un acte de mécréance. Il n'y a pas le moindre désaccord là-dessus. Et il n'y a pas à prendre en considération les justifications des gens de la masse lorsqu'ils prétendent que ces paroles sont proférées sans aucune intention, et sans volonté d'offenser le droit d'Allah.

Et ce type de justification n'est que le résultat de l'ignorance de ceux qui les mettent en avant. Personne ne peut accepter ce type d'argument si ce n'est une personne comme Al-Jahm Ibn Safwân, ou les Murji'âh extrémistes¹, ceux qui prétendent que la foi n'est que la croyance et la connaissance du cœur.

¹ NdT : Al-Jahm Ibn Safwân est l'imam des Jahmites qui sont une faction égarée qui renient les noms et attributs d'Allah. Les Murji'âh sont une faction qui considèrent que les actes ne font pas partie de la foi et que par conséquent, puisque la foi n'est que dans les cœurs, on ne peut pas considérer les gens comme

Et la raison de ces paroles réside dans le fait que ceux-là ne savent pas que la foi (*al-îmân*) est constituée de **paroles et d'actes** : paroles de la langue et du cœur, et actes du cœur et du corps. Et les extrémistes parmi les Murji'âh considèrent que les actes apparents sont indépendants de la foi et qu'en conséquence, on ne peut nier la foi d'une personne qu'en analysant son cœur.

Mais la réalité est que la foi comprend une partie apparente et une partie cachée, qui à elles deux constituent la foi. Ainsi, si l'une d'elles vient à disparaître, c'est la foi toute entière qui disparaît.

En conséquence, une personne peut devenir mécréante si :

- Elle cherche à commettre la mécréance et en émet l'intention même si elle ne prononce rien de sa langue ni commet d'acte avec ses membres.

- Elle commet un acte de mécréance par sa parole même si elle n'a pas dans son cœur l'intention de mécroire ni ne commet d'acte avec ses membres.

mécréants à cause de leurs actes, puisque la foi est indépendante des actions, selon eux.

- Elle commet la mécréance avec ses membres même si elle n'a pas l'intention de mécroire dans son cœur ni ne prononce de parole de mécréance.

Et lorsque les membres commettent un acte illicite, ils sont blâmables, bien que les intentions cachées soient entre Allah (ﷻ) [et Son serviteur]. Ce n'est pas toute personne jugée comme mécréante – pour avoir commis des actes de mécréance apparents – qui sera considérée auprès d'Allah comme mécréant au fond de son âme. En fait, bien que les actes cachés reviennent à Allah, le serviteur est jugé pour ses actes apparents dans la vie d'ici-bas.

On retrouve qu'Allah (ﷻ) a jugé comme mécréants ceux qui Le prenaient en dérision ainsi que Son livre et Son messager (ﷺ) et n'a pas accepté leurs excuses sous prétexte qu'ils n'étaient pas sérieux dans leur propos. Allah a dit :

﴿وَلَيْنَ سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَءَايَاتِهِ
وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ
إِيمَانِكُمْ﴾

« Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : «Vraiment, nous ne faisons que bavarder et jouer. » Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses

versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru¹. »

Par ailleurs, la raison exige que les gens soient à juger et donc à blâmer pour ce qu'ils font en apparence. Personne n'accepterait en effet d'être accusé de fornication, de même qu'un gouverneur n'aimerait pas qu'on l'insulte et qu'on le maudisse, et même si ceux qui les accusent se justifiaient à leur égard de parler sans réelle intention ! Pareillement, Allah a ordonné qu'on punisse sévèrement celui qui accuse sans preuve une personne d'avoir commis la fornication : quatre-vingts coups de fouet. Et on ne pourrait tolérer de l'accusateur qu'il prétexte n'avoir juste voulu plaisanter et s'amuser.

De plus, le respect que l'on accorde à une autorité aura tendance à s'effriter si cette autorité laisse le libre choix aux gens de plaisanter et de bafouer son honneur. On constate généralement que l'autorité les réprimande, qu'ils soient sérieux ou en train de plaisanter.

En outre, les textes ont prouvé à de nombreuses reprises que l'homme est blâmable pour le délit ou

¹ S. 9, v. 65-66.

l'injustice qu'il commet même s'il n'en connaît pas vraiment la gravité et le degré qu'occupe ce péché dans la raison humaine et les textes sacrés. Ils ont également prouvé que l'on ne peut accepter d'excuse pour ce type d'acte.

En effet, on rapporte dans les deux recueils authentiques [Al-Bukhârî et Muslim], d'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), que le messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Il arrive que le serviteur profère une parole qui engendre la colère d'Allah, sans y prêter attention, et séjournera à cause d'elles soixante-dix ans en Enfer¹. »*

On remarque ici qu'Allah a décrété le châtement pour cette personne et ne l'a pas excusé du fait qu'il n'ait pas prêté attention à sa propre parole, ou qu'il n'a pas eu à l'esprit le prix de sa parole et n'en a pas mesuré la portée par manque d'attention accordée à ses propos. S'il avait médité un minimum sa parole, son caractère répugnant lui serait apparu.

Par ailleurs, on rapporte dans le hadith de Bilâl Ibn Al-Hâarith qui relate les propos du prophète (ﷺ) : *« Et l'un d'entre vous s'exprime d'une parole qui engendre la colère d'Allah, sans qu'il soupçonne la*

¹ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim de manière résumée.

portée de cette parole. Alors, Allah lui prescrit à cause d'elle Sa colère jusqu'au jour où il Le rencontrera¹. »

En résumé, l'argument qui affirme que d'insulter Allah (ﷻ) et de Le maudire peut se produire sans intention et volonté réelle de dénigrer n'est autre qu'un argument insufflé par Satan à l'homme, n'ayant pour autre but que de le faire s'éterniser dans la mécréance, l'empêtrer dans sa rébellion et son injustice envers soi-même vis-à-vis du droit de son Seigneur. En effet, Satan, chaque fois qu'il incite l'homme à la mécréance, trouvera des raisonnements ambigus et invraisemblables pour l'en persuader, de même que des arguments religieux faibles et intenables sur la balance de la bonne compréhension, celle qui est immunisée contre les passions.

Parmi les formes de tromperie et de duperie de Satan sur l'homme, on remarque qu'il cherche à lui faire minimiser son péché et sa mécréance en lui rappelant ses bonnes actions, en cherchant ainsi à atténuer le regret qui résulte du péché et la douleur de la désobéissance qu'éprouve le cœur pécheur.

¹ Rapporté par l'imam Aḥmad dans « *Al-Musnad* » et par Ibn Hībān.

C'est par exemple ainsi qu'il dupe les gens de la masse qui insultent Allah en leur rappelant qu'ils prononcent la double attestation de foi et qu'ils sont bons envers leurs parents ! Ou encore qu'ils font la prière !

Or c'est par ce genre de de sourniseries que se les polythéistes de La Mecque se sont égarés. Lorsqu'ils ont attribué des associés à Allah (ﷻ) en adorant les statues en dehors de Lui, ils se sont remémorés le fait qu'ils abreuvaient les pèlerins, qu'ils fréquentaient la Mosquée Sacrée, qu'ils se chargeaient du rideau de la Ka'bah... alors que cela ne leur fut d'aucune utilité, car leur association à Allah était contraire à leur vénération d'Allah et ils avaient, en réalité, vénéré la Maison Sacrée et mécré au Seigneur de cette Maison. Or, la Maison n'est vénérée qu'à cause de son Seigneur, ce n'est pas le Seigneur qui est vénéré à cause de sa Maison. Allah (ﷻ) dit à ce propos :

﴿ أَجَعَلْتُمْ سِقَايَةَ الْحَاجِّ وَعِمَارَةَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ كَمَنْ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَجَاهَدَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ لَا يَسْتَوُونَ عِنْدَ اللَّهِ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴾

« Ferez-vous de la charge de donner à boire aux pèlerins et d'entretenir la Mosquée Sacrée (des devoirs) comparables [au mérite] de celui qui croit

en Allah et au Jour Dernier et lutte dans le sentier d'Allah ? Ils ne sont pas égaux auprès d'Allah et Allah ne guide pas les gens injustes¹. »

Aussi, il arrive souvent que la foi chez les gens ne soit qu'une simple prétention, ceci à cause d'actes qui contredisent la foi. Allah (ﷻ) a dit à ce sujet :

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِاللّٰهِ وَبِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَمَا هُمْ

بِمُؤْمِنِينَ﴾

« Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier ! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas². »

En somme, il est inconcevable de prétendre vénérer Allah (ﷻ), prononcer les deux attestations de foi tout en insultant Allah (ﷻ) et en Le prenant en dérision.



¹ S. 9, v. 19.

² S. 2, v. 9.

LA SENTENCE DE CELUI QUI INSULTE ALLAH

Les savants sont unanimes sur le fait que quiconque insulte Allah mérite la peine de mort pour mécréance et sur le fait qu'on ne le considère pas comme un musulman après sa mort. Autrement dit, on ne prie pas sur lui, on ne lui fait pas de bain rituel et on ne l'embaume pas ni l'enterre dans les cimetières des musulmans et on n'invoque pas pour lui car il n'est tout simplement pas musulman.

Les seules questions sur lesquelles ils divergent sont : est-ce que l'on considère son repentir comme valide s'il se repent de sa parole ou de son acte répugnant à l'encontre d'Allah et est-ce que le juge lui laisse l'opportunité de se repentir ? Ou bien prononce-t-il son exécution avant même d'écouter sa repentance en laissant la responsabilité de juger son intérieur à Allah (ﷻ) ? Deux avis différents sont célèbres chez les savants :

- **Le premier** : son repentir n'est pas accepté [par le juge] et on l'exécute sans lui demander de se repentir. Son repentir sera entre lui et Allah dans l'au-delà. Cet avis est l'avis retenu chez l'école Hanbalite et un autre groupe de jurisconsultes. C'est

en apparence l'avis de ʿUmar Ibn Al-Khattâb, Ibn ʿAbbâs et d'autres, comme nous l'avons évoqué antérieurement. C'est également l'avis célèbre de l'imam Aḥmad Ibn Ḥanbal.

Leur justification est que le repentir ne peut annuler le crime commis et ne peut rattraper les conséquences néfastes provoquées par l'acte d'insulter publiquement Allah ou de Le prendre en dérision. Dès lors, si l'on accepte la repentance de ces personnes, les gens sous-estimeront l'ampleur de ce crime odieux. Et lorsqu'ils seront entendus pour être jugés, ils exhiberont leur repentir afin d'être relâchés. Or cela est de nature à inciter à la mécréance et à amoindrir sa gravité dans les esprits des gens. De fait, les sentences n'ont été légiférées que pour des vertus éducatives et purificatrices pour le criminel de même qu'elles sont établies pour réfréner l'ardeur de ceux qui s'expriment ou agissent de manière semblable. Or, accepter sa repentance revient à annuler l'effet de ces deux vertus.

- **Le second** : on lui laisse la chance de se repentir et on accepte son repentir si la personne paraît sincère et ne récidive pas dans son crime. Cet avis est celui de la majorité des jurisconsultes.

Leur justification est que l'acte d'insulter est une forme de mécréance. Or, le repentir de toute forme de mécréance est acceptable, comme c'est le cas pour les polythéistes, les idolâtres et les athées lorsqu'ils embrassent l'Islam et sont en conséquence amnistiés de tous leurs péchés précédents. Allah revient vers celui qui se repent et lui pardonne. Le fait d'offenser Allah en L'insultant est une offense à Son droit ; or Allah a déjà pardonné à ceux qui se sont fait du mal à eux-mêmes en L'insultant puisqu'Il a accepté le repentir de tout polythéiste.

Et ceci est différent de l'acte d'insulter le prophète (ﷺ) qui est un acte qu'il est obligatoire de juger. En effet, le prophète (ﷺ) n'a pas pardonné à tous ceux qui l'ont insulté puisqu'il est mort. Ainsi, la règle à appliquer est que l'on châtie la transgression de son droit grandiose car le fait d'insulter le prophète est une forme de mécréance et son auteur doit être jugé par la peine capitale. De plus, insulter le prophète (ﷺ) réduit son estime dans le cœur des gens contrairement au fait d'insulter Allah qui ne Lui cause aucun tort, puisque celui qui insulte ne fait du mal qu'à sa propre personne.

- **Et l'avis juste** sur cette question est que : quiconque insulte Allah (ﷻ) doit obligatoirement être exécuté, sans lui donner l'opportunité de se repentir. Et si cette personne désire se repentir, cela revient à Allah qui connaît son for intérieur. Ainsi, Allah le rétribuera soit par Sa justice, soit par Sa clémence.

En revanche, celui qui insulte Allah puis se repent de manière visible avant qu'on ne le trouve ou qu'on arrive à le capturer, son repentir est pris en considération lorsqu'il paraît sincère. Son jugement est le même que les mécréants qui sont entrés en Islam de leur propre gré bien qu'ils insultaient Allah avant leur conversion.

Insulter Allah (ﷻ) peut se manifester de deux manières :

Directement : Le maudire, Le blâmer, Le prendre en moquerie, Le dénigrer. Toutes ces formes citées sont visées par les sentences que nous avons décrites plus tôt. Lorsque les savants désignent le terme d'insulte envers Allah (ﷻ), ils englobent toutes ces formes.

Indirectement : comme le fait d'insulter les signes et créatures d'Allah qui n'ont aucune capacité dans le choix de leurs actions, contrairement à l'homme.

Cela se manifeste par exemple en insultant le temps, les jours, les heures, les instants, les mois, les années, les astres et leurs orbites... Toutes ces formes ne sont pas concernées par les sentences décrites précédemment, que ce soit pour le statut de mécréant de la personne coupable ou bien la peine de mort ; sauf dans le cas où apparaît de manière évidente une intention ou une mention du nom d'Allah.

Il a été rapporté à ce sujet dans les deux livres authentiques, d'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه) que le messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « **Allah a dit : « Le fils d'Adam m'offense ! Il insulte le temps alors que Je suis le temps. L'affaire est sous Ma décision, J'alterne la nuit et le jour¹. » »**

Et dans une autre version : « **« Le fils d'Adam m'offense ! Il dit : « Que le temps soit maudit ! » Que personne d'entre vous ne dise : « Que le temps soit maudit ! », car c'est Moi le temps ! J'alterne son jour comme sa nuit, et Je les saisirai² quand Je le voudrai³. »**

¹ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

² NdT : c'est-à-dire : « *Je saisirai le jour et la nuit* ».

³ Rapporté par Muslim.

De même, les astres, tels que le soleil et la lune, et leurs répercussions sur le jour, la nuit et le temps, sont assujettis et n'ont pas de libre choix. Ainsi, ils ne peuvent sortir des limites de la volonté seule d'Allah car ils ne possèdent pas de volonté propre, ni de choix, ni de liberté d'action. Elles subissent les ordres d'Allah et ne peuvent que les appliquer. Alors, le fait de les insulter constitue une transgression à l'égard de Celui qui les a établies et leur donne des ordres (ﷻ) et une forme de contestation de Sa sagesse et de Sa volonté à leur sujet. C'est pour cette raison qu'Allah a rendu l'insulte du temps comme l'insulte à Son encontre, à cause du lien logique qui existe entre ces deux types d'acte.

Cependant, Allah n'a pas fait de l'insulte d'une personne un acte équivalent à l'insulte d'Allah (ﷻ). En effet, l'homme dispose d'une volonté et d'un choix d'action qu'Allah lui a octroyés. Comme Il (ﷻ) l'a dit :

﴿وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ﴾

« Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers¹ ».

Quant aux astres tels que le soleil et la lune, Allah (ﷻ) a dit à leur sujet :

﴿ لَا الشَّمْسُ يَنْبَغِي لَهَا أَنْ تُدْرِكَ الْقَمَرَ وَلَا اللَّيْلُ سَابِقُ النَّهَارِ وَكُلٌّ فِي فَلَكٍ يَسْبَحُونَ ﴾

« Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour; et chacun vogue dans une orbite². »



IL EST OBLIGATOIRE DE VÉNÉRER ALLAH !

Parmi les formes de vénération d'Allah, on retrouve : prendre en haute considération la façon dont Allah régit l'univers, respecter Ses ordres et se priver de tomber dans Ses interdits, ne pas perdre son temps dans des sujets dont on n'a aucune connaissance.

¹ S. 81, v. 29.

² S. 36, v. 40.

Mais aussi : L'évoquer et L'invoquer, Lui demander, n'attribuer qu'à Lui Seul la causalité des évènements qui se produisent dans l'univers puisqu'Il en est Le Créateur et Celui qui Le régit, Seul et sans associé. En effet, Allah a dit :

﴿وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَمَةِ
وَالسَّمَوَاتُ مَطْوِيَّتٌ بِيَمِينِهِ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

« Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans Sa [main] droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent¹. »



C'est ainsi que se termine cet écrit résumé, c'est Allah Seul et sans associé qui accorde l'aide et la justesse [dans les propos]. Nous lui demandons de nous accorder une noble intention et d'en faire profiter le maximum.

¹ S. 39, v. 67.

Et qu'Allah salue et couvre d'éloges notre prophète Muḥammad, ainsi que ses proches, ses compagnons et ceux qui les ont suivis dans le bien jusqu'au Jour des comptes.

Ecrit par : ^cAbdulazîz Ibn Marzûq Aṭ-Ṭarîfî, le 21 Muḥarram 1434 h.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	- 3 -
LA SIGNIFICATION DE L'INSULTE.....	- 11 -
LA DÉFINITION DE L'INSULTE.....	- 11 -
LE STATUT RELIGIEUX DE CELUI QUI INSULTE ALLAH (ﷻ)....	- 12 -
L'UNANIMITÉ DES SAVANTS QUANT AU FAIT QUE TOUTE PERSONNE QUI INSULTE ALLAH EST MÉCRÉANTE	- 20 -
L'INSULTE EST MÉCRÉANCE, MÊME SI SON AUTEUR N'A PAS L'INTENTION D'ÊTRE MÉCRÉANT.....	- 24 -
LA SENTENCE DE CELUI QUI INSULTE ALLAH.....	- 32 -
IL EST OBLIGATOIRE DE VÉNÉRER ALLAH !.....	- 38 -

تَعْظِيمُ اللَّهِ تَعَالَى وَحُكْمُ شَاتِمِهِ

للشيخ الفاضل:

عبد العزيز الطريفي

-حفظه الله-

ترجمة: سفيان أبو عبد الله

2013/١٤٣٤

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>